

# Le mentorat pour les enfants et les jeunes

Qu'est-ce que le mentorat ? Comment est-il mis en œuvre en France auprès des enfants et des jeunes ? Par quels types de structures ? Qui en bénéficie ? Outre des éléments de définition et de contexte, cette fiche propose un éclairage sur les conditions de mise en œuvre du mentorat à partir de l'évaluation du plan *1 un jeune 1 mentor*, menée par l'INJEP, en 2023, auprès des structures financées dans ce cadre.

## LE MENTORAT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le mentorat a la particularité d'être à la fois une notion qui relève du langage courant et un dispositif d'accompagnement, ici destiné aux jeunes et aux enfants. Dans son acception courante, le mentorat trouve son origine dans la mythologie grecque et le personnage de Mentor, guide du jeune Télémaque dans l'Odyssée. Il désigne alors une relation d'aide dans laquelle une personne plus expérimentée soutient une personne novice, en partageant son expérience et ses connaissances.

En tant que dispositif destiné aux jeunes et aux enfants<sup>1</sup>, le mentorat désigne un accompagnement encadré par une structure, le plus souvent par une association, fondé sur une relation interpersonnelle entre un enfant ou un jeune et un mentor bénévole. D'abord mobilisé aux États-Unis au début du XX<sup>e</sup> siècle, le mentorat à destination des enfants et des jeunes est un dispositif plus récent en France, de même que l'usage de ce terme. D'autres formes d'accompagnement à destination des jeunes, proches du mentorat, existent depuis les années 1980 et ont connu un essor important à partir de la fin des années 2000 (Lopez Puyol, 2024) :

- Le « tutorat » se concentre sur les apprentissages académiques et est dispensé par des pairs ou des adultes (professionnels, bénévoles ou parents), de manière individuelle ou collective. Il se développe plus particulièrement en milieu scolaire.
- Le « coaching » émerge du milieu sportif étasunien dans les années 1950 et 1960, pour ensuite se développer dans le monde de l'entreprise et en appui à la réussite scolaire.
- Le « parrainage » soutient des jeunes peu ou pas diplômés, souvent éloignés du marché de l'emploi, dans leur insertion sociale et professionnelle. Le parrainage s'est également développé au sein de la protection de l'enfance ou dans des programmes de soutien à la parentalité.

Le mentorat est mis en œuvre par diverses organisations (associations, groupements d'intérêt public, fondations, etc.) sous des formes et des appellations multiples (parrainage, tutorat, accompagnement individuel, etc.) jusqu'à ce que le secteur se structure avec la création du *Collectif Mentorat*<sup>2</sup> en 2019, sous l'influence notamment du réseau européen. Son déploiement s'est accéléré avec la mise en place du plan *1 jeune, 1 mentor* en 2021, qui en fait un dispositif public national financé par l'État. Dans ce contexte, c'est le terme de mentorat qui est retenu

par les pouvoirs publics et les acteurs associatifs pour qualifier cet accompagnement.

Par ailleurs, le mentorat s'inscrit également dans d'autres politiques publiques ; il est par exemple proposé à des jeunes et des enfants accompagnés dans le cadre des *Cités éducatives*, des *Cordées de la réussite* ou encore des *Programmes de réussite éducative*.

## « 1 JEUNE, 1 MENTOR » : UN PLAN DÉPLOYÉ À GRANDE ÉCHELLE

Face au constat d'une exacerbation des inégalités (sociales, scolaires, économiques) entre les jeunes au sortir de la crise de la Covid-19, le président de la République annonce le 1<sup>er</sup> mars 2021 le lancement du plan *1 jeune, 1 mentor*. Porté conjointement par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative et le ministère du travail et des solidarités, ce plan a pour objectif de réduire les inégalités sociales en démultipliant les relations de mentorat pour atteindre ainsi le plus grand nombre de jeunes et d'enfants. Il s'agit de lutter contre quatre freins à la réussite : le déterminisme social, les inégalités scolaires, l'autocensure et le chômage. Bénévole, le mentor est généralement plus âgé et plus expérimenté (étudiant, professionnel en exercice ou retraité). L'objectif du plan est de passer de 30 000 jeunes mentorés en 2020, à 100 000 en 2021, puis 200 000 en 2022. En 2024, 143 000 jeunes ont été mentorés par une association lauréate du plan *1 jeune, 1 mentor*. Ambitieux, les objectifs quantitatifs fixés par les pouvoirs publics ont impulsé un déploiement rapide et important du mentorat en France grâce au soutien financier apporté aux structures mettant en œuvre le dispositif. Si le plan *1 jeune, 1 mentor* s'adresse à l'ensemble des jeunes de 5 à 30 ans, il vise en priorité les enfants et les jeunes les plus vulnérables. Initialement, le public cible est défini par les pouvoirs publics sur la base des facteurs suivants : origine géographique (quartiers politiques de la ville [QPV], territoires ruraux, situation économique (boursier), origine sociale (milieu modeste, parents au réseau limité), difficultés à l'école, handicap.

Au fil du temps, ce ciblage s'est élargi à d'autres publics, tels que les jeunes femmes davantage concernées par l'autocensure ou les jeunes confrontés à des situations spécifiques (suivis par l'aide sociale à l'enfance [ASE], protection judiciaire de la jeunesse [PJJ], lycéens profes-

sionnels). Concrètement, la relation mentorale est une succession de rencontres entre le jeune ou l'enfant et un mentor. Le ou la mentore accompagne le mentoré en fonction de ses besoins (soutien à la scolarité, préparation à l'entrée dans le monde du travail, aide à l'orientation). Les durées d'accompagnement varient de quelques mois à plusieurs années. De même, certains mentorats ont lieu à distance en visio-conférence, d'autres se réalisent au sein de la structure ou encore au domicile du mentoré pour certains mentorats scolaires. La mise en relation entre le mentoré et le mentor ainsi que le suivi du binôme sont assurés par des associations, et plus particulièrement des chargés de mentorat. Les chargés de mentorat – profession s'étant structurée et professionnalisée avec le déploiement du plan – assurent une « fonction de pilotage stratégique (captation des mentors et des mentorés, déploiement du programme, élaboration des outils et des contenus de formation) et une fonction de suivi opérationnel des binômes » (Farvaque et Pelletier, 2024, p.13).

## UNE GRANDE DIVERSITÉ DE STRUCTURES ET DES PUBLICS HÉTÉROGÈNES

L'évaluation du plan *1 jeune, 1 mentor* menée par l'INJEP (voir encadré) montre la diversité des structures qui déploient le mentorat ainsi que des enfants et des jeunes qui en bénéficient.

En 2022, les structures financées par le plan *1 jeune, 1 mentor* ont suivi en moyenne 1560 mentorés. Cette moyenne recouvre toutefois de fortes disparités : sur les 51 structures répondantes, 12 ont accompagné moins de 100 mentorés, tandis que quatre en ont suivi plus de 5 000. Le modèle socio-économique des structures, en particulier le type de ressources humaines qu'elles mobilisent, diffère selon le nombre de mentorés suivis. En effet, plus le nombre de jeunes et d'enfants accompagnés est élevé, plus les structures recrutent des salariés pour exercer des fonctions support d'animation et de déploiement du programme (gestion des inscriptions, recherche de financements, suivi des binômes, mise en place de formations à destination des mentors, etc.). À l'inverse, les programmes de petite taille reposent davantage sur l'engagement de bénévoles et une animation de proximité.

En croisant les profils des enfants et des jeunes accompagnés et les types de structure qui déploient le mentorat, quatre profils se distinguent :

- « des jeunes à insérer », accompagnés par des structures récentes, créées entre 2004 et 2020, visant à faciliter l'insertion des jeunes dans le monde professionnel ;
- « des jeunes déscolarisés » ou en marge du système scolaire, soutenus par de petites structures professionnalisées, c'est-à-dire qui recrutent des salariés pour déployer les programmes de mentorat au sein de leur structure ;
- « des jeunes fragilisés socialement », également pris en charge par des petites structures professionnalisées ;
- « des enfants et des jeunes en difficulté scolaire », épaulés par des grandes structures installées dans le paysage du mentorat. Ces dernières ont été créées entre les années 1960 et la fin des années 2000, elles ont accompagné à elles seules 45 000 jeunes, en 2022.

Marilyne Bègue, Giulia Constantin-Genet,  
Julie Couronné (INJEP)

[1] D'autres types de mentorat peuvent exister, par exemple en entreprise ou auprès d'autres publics dits « fragiles ».

[2] Le Collectif Mentorat est un réseau de structures, principalement associatives, proposant des programmes de mentorat à des enfants et des jeunes. Créé en 2019 à l'initiative de huit associations fondatrices, il compte aujourd'hui plus de 75 membres.

## Encadré

### Méthodologie de l'évaluation du plan *1 jeune, 1 mentor* menée par l'INJEP

L'évaluation du plan *1 jeune, 1 mentor* menée par l'INJEP a été réalisée sous la supervision d'un conseil scientifique (Gautié *et al.*, 2025). Elle repose sur deux axes.

Le premier porte sur l'analyse des conditions de mise en œuvre des programmes de mentorat au sein des structures. Il s'appuie sur une enquête quantitative par questionnaire menée au dernier trimestre 2023, auprès des associations financées en 2021 dans le cadre des deux premiers appels à projets du plan *1 jeune, 1 mentor*.

Au total, 51 associations sur les 61 sollicitées ont répondu à l'enquête. Cette approche quantitative a été complétée par une enquête qualitative menée dans huit structures. 45 entretiens ont ainsi été réalisés auprès des professionnels du mentorat, chargés notamment du recrutement et de la formation des mentors, ainsi que du suivi des binômes mentor-mentoré. Le second axe porte sur les mentors et les mentorés. Il mobilise également des enquêtes quantitatives et qualitatives. L'enquête quantitative longitudinale repose sur trois questionnaires administrés entre janvier et décembre 2024, à raison d'un envoi tous les quatre mois, auprès d'un échantillon de 8 300 binômes. Près de 4 200 mentors et 2 500 mentorés (ou leurs parents pour les plus jeunes) ont répondu à la première vague de l'enquête sur laquelle repose cette étude, permettant de reconstituer 1 400 binômes. L'enquête qualitative comprend des observations de temps collectifs organisés par les structures à destination des mentors et des mentorés, ainsi que des entretiens collectifs. Cette approche a également donné lieu à 96 entretiens semi-directifs auprès de mentors et de mentorés. Dans ce cadre, 48 binômes ont pu être reconstitués.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Bricet R., Kerivel A. (coord.), « Le mentorat : une nouvelle politique en direction des jeunes vulnérables ? », *Sciences et Actions sociales*, 2023/2, n°20 [\[en ligne\]](#).
- Bricet R., Couronné J., « Des jeunes et des mentors : comment ça matche ? ». Enquête sociologique sur une relation d'accompagnement aux multiples dimensions », *INJEP notes & rapports*, 2025 [\[en ligne\]](#).
- Farvaque N., Pelletier J., « Évaluation qualitative du déploiement du mentorat du point de vue des structures », *Orseu Recherche et études*, janvier, 2024 [\[en ligne\]](#).
- Gautié J. (dir.), Bègue M., Constantin-Genet G., Cosnefroy O., Couronné J., Vicard A., « Évaluation du plan *1 jeune, 1 mentor*. Rapport final », *INJEP notes & rapports*, 2025 [\[en ligne\]](#).
- Lopez Puyol E., « Le mentorat pour les enfants et les jeunes en France et à l'international ». *Revue de littérature*, *INJEP notes & rapports*, 2024 [\[en ligne\]](#).
- Bègue M., Constantin-Genet G., Couronné J., « Améliorer ses résultats scolaires et trouver un stage : les motivations des jeunes mentorés », *INJEP analyses & synthèses* n° 94, 2026 [\[en ligne\]](#).